



Déclaration liminaire du Comité Social d'Administration Local n°3/2023

Monsieur le Président,

Toujours dans votre mission de communicant, vous avez organisé une grand messe le 24 janvier 2023 pour diffuser la propagande sur le Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) 2023-2027. Le COM est un contrat, une feuille de route sensée donner des moyens pour améliorer le fonctionnement de notre administration. L'idée en soi pourrait être alléchante. En réalité, il s'agit d'un pacte pour obtenir des moyens contre des gains de productivité.

Le COM 2020-2022 a été utilisé pour financer la disparition du réseau comptable. Il a contribué à des méthodes managériales illisibles et aux recours à des intelligences artificielles hasardeuses. Tels le Titanic ou le Zeppelin en leurs temps, vous avez créé les SGC devant être la fierté de notre réseau. Mais aujourd'hui, devant ces mastodontes, vous êtes contraints de dépêcher une task force improvisée pour les faire fonctionner.

La DGFIP s'apprête à signer un nouveau contrat de 5 ans en mars 2023.

Le premier COM a coûté la bagatelle de 5 000 emplois. Celui qui vient promet une volumétrie moins importante, « seulement » la suppression de 3 000 emplois, annoncée en 5 ans.

La volumétrie actuelle des départs en retraite vous facilite les suppressions d'emplois (cela pourrait prêter à rire dans le contexte actuel).

Soulignons que les mouvements sociaux ont un écho particulier dans notre département avec des taux de grève très nettement supérieurs à la moyenne nationale (33,48 % pour la journée du 31 janvier 2023). Nous ne sommes qu'au début de cette mobilisation d'ampleur contre cette réforme injuste !

Le COM 2023 nous promet moins de suppressions, mais c'est encore trop !

Parallèlement, sous couvert d'attractivité, l'administration recherche des talents nouveaux en négligeant l'expérience des anciens agents, insuffisamment valorisés. Nos services ne peuvent pas fonctionner sans un minimum de sachants.

Pour FO-DGFIP, la reconnaissance des agents doit passer nécessairement par une revalorisation indemnitaire. Le recrutement des contractuels prévu pour trouver des compétences « nouvelles » se révèle en réalité comme un recrutement à bon marché, sans garantie d'avenir.

Le gouvernement, suite à la crise sanitaire, a commandé de manière sporadique des opérations visant à aider nos concitoyens. Quoiqu'il en coûte, la DGFIP a joué un rôle essentiel dans ces dispositifs grâce à une agilité et une réactivité reconnues.

Surfant sur notre adaptabilité, nous subissons le transfert de la liquidation de la taxe d'urbanisme sans les personnels et applicatifs idoines.

La DGFIP ressemble à un enfant terrible, doué, mais qui casse ses structures pour s'apercevoir finalement qu'il ne peut plus les utiliser.

De fait, il faudra du temps pour construire une nouvelle organisation. Des applications informatiques fiables sont nécessaires. Il est impossible à l'heure actuelle de faire une liste exhaustive de tous les dysfonctionnements constatés.

Le COM 2020-2022 a alloué 50 millions de crédits supplémentaires à l'informatique. Malgré tout, la dette informatique est un point de vulnérabilité de notre administration. Cette sphère ne se limite pas au matériel. Il serait grand temps de valoriser le régime indemnitaire des personnels affectés à ces services spécifiques.

Le COM 2023-2027 est inscrit dans la continuité du précédent : grands projets, gains de productivité, performance. Pendant ce temps, les agents subissent les pressions liées aux réorganisations et restent dans l'attente d'une véritable reconnaissance.